

Rapporteur général en charge du budget : Philippe LAMÉ

**Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional**  
**« Communication sur les décisions de virements de crédits**  
**de chapitre à chapitre »**

## 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional autorise le Président, lors de l'adoption de son règlement budgétaire et financier, à effectuer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites par section, hors dépenses de personnel. Ces virements de crédits ne modifient pas la capacité de la Région à engager de nouvelles actions sur les différents chapitres et ont pour but de fluidifier le paiement des factures et des demandes de subvention parvenues à la Région.

La mise en œuvre de cette procédure fait l'objet d'une communication aux membres du Conseil régional.

## 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte des 5,5 M€ de virements de crédits opérés depuis la dernière session du Conseil régional, lesquels visent, ainsi qu'il est rappelé, à fluidifier le paiement des factures et des demandes de subvention, en fonction des niveaux de réalisation des programmes.

## Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Communication sur les décisions de crédits de chapitre à chapitre »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**